

Faits saillants du rapport financier 2022 Séance ordinaire du 13 juin 2023

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier a été vérifié et présenté aux membres du Conseil par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposé lors de la séance du Conseil municipal d'avril dernier. Si vous souhaitez en prendre connaissance plus en détail, je vous invite à consulter les documents : États financiers 2022 et Rapport du vérificateur disponibles sur le site internet de la Ville.

Le rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 12 244 032 \$ et les dépenses ont totalisé 12 163 045 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, activités d'investissement, etc.) les états financiers montrent que la Ville a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement de 744 122 \$.

Au 31 décembre 2022, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 4 680 596 \$.

Le service de la dette est passé de 9 033 900 \$ en 2021 à 8 331 300 \$ en 2022.

Le rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M. Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 11 avril 2023. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Saint-Césaire.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que *« les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Césaire au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public »*.

Traitement des élus

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ – c. T-11.001) prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (*Référence au rapport financier page S45*).

Aperçu des principaux mandats et réalisations exécutés en 2022 Principales acquisitions

- Aménagement du parc canin 132 000 \$
- Éclairage de la piste cyclable 352 000 \$
- Installation des jeux d'eau 390 000 \$

Entretien des infrastructures routières et réseau public

- Travaux de reconstruction de la conduite d'eau brute, de l'égout sanitaire et ajout d'un poste de pompage sur le chemin Saint-François : 6 750 000 \$ (avec une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale et du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau);
- Réfection des rangs Saint-Charles et Haut-de-la-Rivière nord avec remplacement de ponceau sur le rang Casimir : 3 246 800 \$ (avec une aide financière du Programme d'aide à la voirie);
- Travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord : 6 509 657 \$ (avec une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale)

Divers mandats de services professionnels en lien avec la planification des travaux d'infrastructures.

Guy Benjamin Maire